



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 17 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	19
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
11 février 2021	
DATE D’AFFICHAGE	
- 1 MARS 2021	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 1 MARS 2021 et publication du - 1 MARS 2021 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt et un, le **dix-sept février**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le onze février deux mille vingt et un** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET (arrivée à 20h20), Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absentes avec excuse :

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Katy VAZQUEZ DUDEK

OBJET : 2020-021 : Débat d’Orientations Budgétaires

M. le Maire introduit à séance en rappelant la démarche qui conduit au budget prévisionnel.

Tout d’abord il y a eu un recensement des besoins et projets souhaitables auprès des services, et de l’ensemble de l’exécutif tant au niveau du fonctionnement que de l’investissement. Chaque adjoint a proposé des lignes budgétaires. La commission finances s’est ensuite réunie pour étudier toutes ces demandes et proposer des montants pour chaque ligne budgétaire. Enfin ce débat d’orientation budgétaire pour hiérarchiser et classer les projets.

M. le Maire donne la parole à Mme VALADE, Adjoint aux finances.

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à débattre sur les orientations budgétaires pour 2021. Elle présente les différents documents travaillés en commission finances.

Tout d’abord, le **compte administratif 2020** pour la clôture de l’exercice budgétaire 2020 : il en ressort un excédent définitif de 267 268,89 euros. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210217-2021-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2021

Publication : 01/03/2021

Ensuite, l'Adjointe présente la **section de fonctionnement (dépenses et recettes)** : elle a fait l'objet d'un travail important en commission finances qui a revu les chiffres, avec prudence, au vu du réalisé 2020. Les recettes les plus importantes restent les impôts locaux et l'attribution de compensation. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

Mme VALADE poursuit avec la **section d'investissement (dépenses et recettes)**. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque concernant les recettes, avec à noter toutefois une recette de FCTVA qui sera en baisse par rapport à 2020 (réalisation de travaux en baisse). Madame PERRET demande comment apparaît la subvention de l'agglomération concernant la voirie, Monsieur le Maire lui répond qu'elle est comprise dans l'attribution de compensation.

En revanche, les dépenses d'investissement sont revues en détail de manière à prioriser et à voir ce qui peut / doit être supprimé ou diminué pour avoir un budget équilibré. Sont donc évoqués comme projets à rediscuter ou à supprimer notamment les murs de soutènement et les illuminations (montants qui seraient à diminuer), maison à pans de bois, travaux maison du bourg, aménagement du dépôt communal, achats d'un camion et d'une balayeuse... des travaux de rénovation de l'immeuble en bas du bourg seront réalisés dans les années futures dans le cadre de l'EAGC.

L'acquisition du cabinet médical est peu probable, en effet le médecin décline les deux propositions faites par la commune.

Ensuite, Mme VALADE aborde les **propositions de subventions pour 2021**, qui ont déjà été travaillées en commission finances et qui n'appellent aucune remarque du Conseil Municipal. Le Football club de Perreux a un projet d'aménagement d'un terrain à 7, celui-ci sera revu dans le cadre de l'EAGC.

Enfin, un dernier point est évoqué : **l'état de la dette**. Si la commune ne contracte pas de nouvel emprunt, l'annuité d'emprunt va fortement diminuer à partir de 2023 car des prêts vont arriver à leur terme.

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré avec Mme VALADE, Madame MOUSSIERE de la trésorerie. Cette dernière a apporté son analyse sur l'état financier de la commune. La commune a des finances saines et une bonne capacité d'autofinancement. Une personne du crédit agricole est également venue rencontrer Monsieur le Maire et Mme VALADE, les finances sont saines et pourraient nous faire un crédit facilement si un projet était à financer.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire, si ce n'est que les chiffres vont être revus suite au présent débat et avant le vote du

Budget Primitif qui aura lieu le 24 mars prochain.

Mme VALADE explique que les taux de contributions directes n'ont pas augmenté depuis 2008. Deux simulations ont été faites en augmentant les taux d'1 point et d'1,5 point. Ce point sera débattu lors du prochain conseil.

Mme VALADE explique que les tarifs des concessions du cimetière peuvent être révisés. En effet, les tarifs pratiqués sont relativement bas par rapport à d'autres communes. Une proposition a été faite et une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour cette année 2021.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 23 février 2021



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE